

(N^o 61.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 19 MARS 1844.

Rapport de la Commission chargée de l'examen du Projet de Loi ouvrant des Crédits supplémentai- res aux Budgets du Département des Finances, des exercices 1843 et 1844.

MESSIEURS,

Cette demande de crédits a été l'objet de deux rapports à la Chambre des Représentants, dans le sein de laquelle elle a donné lieu à d'assez longues discussions. Messieurs les Ministres ayant fourni les explications désirées, le projet un peu modifié a été adopté, à l'unanimité des membres présents, dans la séance du 2 mars 1844.

Après examen attentif des documents produits, votre Commission vous propose, à l'unanimité des membres présents, l'adoption de cette loi qui ouvre au Département des Finances, comme supplément au Budget des dépenses de 1843 : 1^o un crédit de 803,035 fr. 03 c. divisé en quatre parties L^a *A*, *B*, *C* et *D* de l'art. 1^{er} du projet; 2^o un autre crédit de 26,725 fr. pour faire face aux dépenses résultant de l'exécution de l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842, qui forment l'art. 3 du chap. VI du Budget des dépenses de 1844.

DE RIDDER.

Le Baron DE MACAR.

Le Comte J. DE BAILLET.

D. SIRAUT, Rapporteur.